



**SÉANCE
ORDINAIRE
5 SEPT. 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 30**

Cette séance ordinaire est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M^{me} Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances, sont aussi présents à cette assemblée.

Monsieur André Côté, conseiller municipal du district n° 1 et M^{me} Christiane Choinière, conseillère municipale du district n° 2, ont motivé chacun leur absence à cette séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Huit personnes assistent à cette séance.

306/09/23

Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'ouvrir la séance ordinaire de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Trois personnes sur les huit présentes dans la salle s'adressent au conseil municipal en cette première période de questions et de commentaires.

Voici les sujets abordés :

- Un citoyen remercie le conseil municipal pour la création des terrains de pickleball érigés au parc des Sports. Il précise que l'engouement est grandissant et que la clé d'accès exclusivement accessible aux citoyens est une bonne méthode pour conserver la disponibilité des terrains. Il demande s'il sera possible d'obtenir un système d'éclairage expressément pour le pickleball.

Réponse : Monsieur le maire indique qu'un système d'éclairage sera installé pour permettre aux citoyens de profiter aisément des différentes installations du parc en soirée, dont celles du pickleball, Il précise qu'un plan est en processus d'élaboration pour répondre à l'ensemble des besoins en éclairage du site et des potentiels projets futurs. La mise en place d'un système d'éclairage est prévue en 2024.

Monsieur aborde aussi le sujet du faucardage, à savoir s'il y aura une seconde tonte des algues sur le lac, car le besoin se fait sentir.

Réponse : Monsieur le maire indique qu'une seconde session de faucardage est prévue, d'ici les prochains jours, lorsque la deuxième phase d'enlèvement des plaques de sédiments sur le lac sera complétée.

- Un citoyen expose une situation récurrente de rétention d'eau se produisant sur son terrain en raison d'un mauvais écoulement des eaux en provenance de la route 139, et ce, depuis que sa voisine a rehaussé son terrain et remblayé leur fossé mitoyen pour se construire une résidence.

Monsieur demande qui doit assumer les coûts rattachés aux différentes solutions qui s'offrent à lui pour régler sa problématique.

Réponse : Monsieur le maire énonce deux solutions potentielles, mais il ira constater la situation directement sur le terrain après la réunion du conseil municipal.

- Une citoyenne évoque la congestion de circulation s'étant produite lors du déroulement du tournoi de soccer qui avait lieu, les 2, 3 et 4 septembre 2023, au parc des Sports. La circulation des véhicules dans la rue Bellevue était problématique ainsi que le stationnement des automobilistes aux abords de la rue.

Réponse : Monsieur le maire indique que le conseil municipal est informé de la situation et il assure que des mesures seront prises, par exemple l'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement. De plus, il mentionne que si cet événement revient, des conditions strictes d'utilisation et de gestion devront être établies et mises en place.

307/09/23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M^{me} Nathalie Simard

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023, et ce, sans modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

308/09/23

Approbation des comptes

Je soussigné, François Giasson, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, certifie, par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquelles le conseil municipal projette les dépenses ci-après décrites.

De plus, a été ajoutée, en séance tenante, une facture du fournisseur Indy-Co inc. de 52 794 \$ qui est incluse dans le décompte final mensuel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les déboursés pour un grand total de 1 014 546,62 \$ dont le paiement est fait avec les chèques C2300988 à C2301175.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

309/09/23

Autorisation de paiement de factures – Alarme JP Com

ATTENDU les six factures reçues d'Alarme JP Com, n^{os} 39128, 39254, 39271, 39382, 39396, 39397, du 28 juin 2023, du 19 juillet 2023 et des 3, 10 et 17 août 2023, totalisant 7 277,02 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces factures concernent une pièce pour la motorisation de la clôture pour les étangs, les puces magnétiques pour le tennis et le pickleball, la réinstallation du système à la bibliothèque à la suite du changement de la porte d'entrée, le remplacement de la caméra au chalet des patineurs à la suite de vandalisme ainsi que l'installation d'un système d'accès pour la clôture des terrains de pickleball et d'un module numérique pour le bâtiment du pickleball et du tennis;
ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures d'Alarme JP Com énumérées précédemment qui totalisent 7 277,02 \$, taxes incluses, concernant différents travaux aux étangs, à la bibliothèque, au chalet des patineurs ainsi qu'au parc des Sports;

QUE ce paiement soit effectué à partir des postes budgétaires 02-414-00-523-00 (mise à jour eaux usées et station épuration), 02-701-40-690-00 (autres), 02-702-30-522-00 (entretien réparation et bâtiment), 02-701-30-522-00 (entr. et rép. bâtiments et terrains) et 03-310-32-729-00 (loisirs).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

310/09/23

Autorisation de paiement de facture – Camions BL

ATTENDU l'autorisation de réparation du camion six roues utilisé pour le déneigement municipal (résolution 99/03/23), le tout nécessaire avant de procéder à la vente de ce dernier;

ATTENDU la facture n^o WS01131, du 1^{er} juillet 2023, de 38 847,49 \$, taxes incluses, en provenant de Camions BL et qui concerne cette réparation;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture de Camions BL, n° WS01131, du 1^{er} juillet 2023, de 38 847,49 \$, taxes incluses, concernant la réparation du camion six roues servant au déneigement municipal;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-330-00-525-00 (entr. et rép. véhicules).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

311/09/23

Autorisation de paiement de factures – Construction DJL

ATTENDU les divers projets sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU les factures en provenance de Construction DJL, n^{os} 18015415, 18036258, 18042025, 18048994, 18053857, 18054954, 18056295, 18059074, respectivement du 05 mai 2023, du 26 juin 2023, des 10 et 27 juillet 2023 ainsi que des 14, 17, 21, 28 août 2023, totalisant 10 767,43 \$, taxes incluses, concernant des travaux à la piscine municipale, au parc des Sports, sur le 5^e Rang pour le site d'entreposage des îles flottantes, au niveau d'un ponceau sur le chemin Maxime ainsi que pour le jeu de pétanque à proximité du centre communautaire;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures en provenance de Construction DJL, n^{os} 18015415, 18036258, 18042025, 18048994, 18053857, 18054954, 18056295, 18059074, respectivement du 05 mai 2023, du 26 juin 2023, des 10 et 27 juillet 2023 ainsi que des 14, 17, 21, 28 août 2023, totalisant 10 767,43 \$, taxes incluses, concernant des travaux à la piscine municipale, au parc des Sports, sur le 5^e Rang pour le site d'entreposage des îles flottantes, au niveau d'un ponceau sur le chemin Maxime ainsi que pour le jeu de pétanque à proximité du centre communautaire;

QUE ce paiement soit effectué à partir des postes budgétaires 02-320-00-621-00 (achat de matériel : gravier, pierre), 03-310-32-729-00 (loisirs), 02-701-40-522-00 (entretien terrain), 03-310-32-731-00 (lac Roxton) et 03-310-32-726 (travaux centre communautaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

312/09/23

Autorisation de paiement de factures – Excavation Daigle

ATTENDU les divers projets sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU les factures en provenance d'Excavation Daigle, n^{os} 002949 et 002950, respectivement du 1^{er} et du 13 août 2023, totalisant 13 038,17 \$, taxes incluses, concernant la location de pelles et de mini pelles mécaniques, avec et sans opérateur, ainsi que de camions dix roues avec chauffeur pour du transport de matière;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures en provenance d'Excavation Daigle, n^{os} 002949 et 002950, respectivement du 1^{er} et du 13 août 2023, totalisant 13 038,17 \$, taxes incluses, concernant la location de pelles et de mini pelles mécaniques, avec et sans opérateur, ainsi que de camions dix roues avec chauffeur pour du transport de matière;

QUE ce paiement soit effectué à partir des postes budgétaires 03-310-32-729-00 (loisirs), 02-320-00-515-01 (location de pelles et béliers mécaniques), 03-310-32-726-00 (travaux centre communautaire), 02-320-00-699-00 (divers, autres) et 02-414-00-522-00 (entretien bâtiment).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

313/09/23

Autorisation de paiement de facture – G.A.L. inc.

ATTENDU QUE, chaque année, la Municipalité de Roxton Pond engage à l'externe pour effectuer une partie du fauchage et du débroussaillage sur son territoire;

ATTENDU la facture en provenance de l'entreprise G.A.L. inc., n^o 32994, du 20 juillet^o2023, de 13 114,33 \$, taxes incluses, concernant du fauchage et du débroussaillage sur le territoire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance de l'entreprises G.A.L. inc., n° 32994, du 20 juillet°2023, de 13 114,33 \$, taxes incluses, concernant du fauchage et du débroussaillage sur le territoire de Roxton Pond;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-320-00-519-01 (débroussaillage et levées de chemin).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

314/09/23

Autorisation de paiement de factures – Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a mandaté une firme externe pour la gestion et l'animation du camp de jour municipal 2023;

ATTENDU les trois factures en provenance de Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL), n°s F-7583, F-7596 et F-7614, respectivement du 21 juillet°2023 et des 4 et 18 août 2023, totalisant de 50 602,87 \$, taxes incluses, concernant la gestion et l'animation du camp de jour municipal pour les semaines du 10 au 14 juillet, du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet, du 31 juillet au 4 août, du 7 au 11 août et du 14 au 18 août;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des trois factures en provenance de Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL), n°s F-7583, F-7596 et F-7614, respectivement du 21 juillet°2023 et des 4 et 18 août 2023, totalisant de 50 602,87 \$, taxes incluses, concernant la gestion et l'animation du camp de jour municipal pour les semaines du 10 au 14 juillet, du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet, du 31 juillet au 4 août, du 7 au 11 août et du 14 au 18 août, toutes de 2023;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-701-50-447-01 (camp jour – tout sauf les salaires).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

315/09/23

Autorisation de paiement de facture – Lignes Maska

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond effectue régulièrement des travaux de lignage et de marquage, sur son territoire, pendant la saison estivale;
ATTENDU la facture en provenance de Lignes Maska, n° 6684, du 25 juillet°2023, de 23 548,05 \$, taxes incluses, concernant du lignage et du marquage divers sur le territoire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance de Lignes Maska, n° 6684, du 25 juillet°2023, de 23 548,05 \$, taxes incluses, concernant du lignage et du marquage divers sur le territoire de Roxton Pond;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-320-00-515-02 (lignage de rues).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

316/09/23

Autorisation de paiement de facture – T² Environnement

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond avait octroyé à T² Environnement une banque d'heures pour différentes tâches d'expertise et de conseil concernant le faucardage et la continuité du projet d'enlèvement des plaques de sédiments sur le lac Roxton (résolution 78/03/22);

ATTENDU la facture en provenance de T² Environnement, n° 2023-532, du 22 août°2023, de 5 167,09 \$, taxes incluses, concernant les dossiers de faucardage et de retrait des plaques de sédiments du lac Roxton;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance de T² Environnement, n° 2023-532, du 22 août°2023, de 5 167,09 \$, taxes incluses, se rapportant au faucardage et à l'enlèvement des plaques de sédiments sur le lac Roxton;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-629-00-419-00 (budget scientifique).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

317/09/23

Autorisation de paiement de factures – Tremblay Bois Mignault Lemay

ATTENDU les divers mandats de conseils juridiques et d'invention octroyés à la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu les factures n^{os} 0000131133 et 0000131134, du 17 août 2023, de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, totalisant 5 580,60 \$, taxes incluses, concernant divers services professionnels rendus;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures en provenance de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, n^{os} 0000131133 et 0000131134, du 17 août 2023, totalisant 5 580,60 \$, taxes incluses, concernant divers mandats de conseils juridiques et d'intervention;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-120-00-412-00 (services juridiques).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

318/09/23

Autorisation de paiement de facture – Arseneau et Maheu

ATTENDU le mandat de plomberie du parc des Sports octroyé à Arseneau et Maheu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu la facture n° 018072, du 25 août 2023, d'Arseneau et Maheu, de 7 496,37 \$, taxes incluses, concernant le quatrième estimé, à 25 %, des travaux de plomberie du parc des Sports;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance d'Arseneau et Maheu, n° 018072, du 25 août 2023, de 7 496,37 \$, taxes incluses, concernant le quatrième estimé, à 25 %, des travaux de plomberie du parc des Sports;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 03-310-32-729-00 (loisirs).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

319/09/23

Autorisation de paiement de factures – Indy-Co inc.

ATTENDU l'octroi du mandat d'enlèvement des plaques de sédiments sur le lac Roxton à l'entreprise Indy-Co inc. (résolution 303/08/23);

ATTENDU les deux factures en provenance de cette compagnie concernant les première et deuxième semaines de retrait des plaques de sédiments sur le lac Roxton, n^{os} ICF-12490 et ICF-12504, respectivement du 25 août 2023 et du 1^{er} septembre 2023, totalisant 100 310,01 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures en provenance d'Indy-Co inc., n^{os} ICF-12490 et ICF-12504, respectivement du 25 août 2023 et du 1^{er} septembre 2023, totalisant 100 310,01 \$, taxes incluses, concernant les première et deuxième semaines de retrait des plaques de sédiments sur le lac Roxton;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 03-310-32-731-00 (lac Roxton).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux à réaliser sur les chemins Choinière, Grande-Ligne (partie) et Maxime

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet **Redressement et Accélération** du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basée sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité de Roxton Pond, M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, agisse à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

ATTENDU QUE la présente demande est identique à celle qui a été déposée en 2021 et en 2022;

ATTENDU QUE le chemin Choinière, entre autres, est le lien privilégié des cyclistes se dirigeant vers le parc national de la Yamaska et que ce tronçon est dans un très mauvais état, voir même dangereux pour les cyclistes et automobilistes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

321/09/23

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux à réaliser sur le chemin de Roxton Sud et sur le 5^e Rang de Roxton

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet **Soutien** du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basée sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité de Roxton Pond, M. François Giasson directeur-général et greffier-trésorier, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

ATTENDU QUE la présente demande est identique à celle qui a été déposée en 2021 et en 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

322/09/23

Demande d'une marge de crédit temporaire

ATTENDU l'approbation, le 29 juin 2023, du Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$ en provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond doit avancer la totalité des 1 850 720 \$ et que le parc des Sports soit terminé avant que le financement permanent soit en application;

ATTENDU QUE, pour assumer les dépenses encourues et à venir, il y a lieu de contracter une marge de crédit temporaire de 1,8 million de dollars auprès de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M^{me} Nathalie Simard

Et résolu :

D'effectuer une demande pour une marge de crédit temporaire auprès de Desjardins;

QUE cette marge de crédit soit plafonnée à 1,8 million de dollars;

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, trésorière et greffière-trésorière adjointe, soit mandatée pour gérer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, le dépôt de cette demande et l'administration de la marge;

QUE M. Pierre Fontaine, maire, et/ou M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soient mandatés, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour signer tout document se rapportant à l'obtention de cette marge de crédit temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

323/09/23

Avant-projet de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc autour du lac Roxton : acceptation de l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc.

ATTENDU l'offre de services professionnels, du 1^{er} septembre 2023, de Tetra Tech QI inc., concernant une étude d'avant-projet pour le prolongement des services d'égout et d'aqueduc au niveau du secteur de la rue des Bouleaux;

ATTENDU QUE l'étude d'avant-projet vise à évaluer la faisabilité de desservir les artères suivantes : l'avenue du Lac Ouest à partir du camping de la Fondation Roger Talbot inc. jusqu'à l'intersection de l'avenue du Lac Est; les rues des Bouleaux, des Épinettes, des Saules, des Ormes, des Peupliers, des Sapins ainsi que les 11^e et 12^e Rues et la rue Laroque;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels reçue s'élève à 26 750 \$, plus taxes, incluant les dépenses;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE mandater Tetra Tech QI inc., pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour réaliser une étude d'avant-projet dans le cadre du prolongement des services d'eau potable et d'égout sanitaire du secteur des Bouleaux, plus précisément en évaluant la faisabilité de desservir les artères énumérées précédemment, et ce, selon les termes et conditions inscrits dans l'offre de services professionnels du 1^{er} septembre 2023;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour signer tout document se rapportant à cette offre de services professionnels;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté pour effectuer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, les différents suivis auprès de Tetra Tech QI inc. en lien avec cette étude d'avant-projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

324/09/23

Embauche de M^{me} Vicki Proulx au Service des travaux publics, plus précisément à l'entretien des parcs

ATTENDU la création du parc des Sports, les investissements majeurs à la plage municipale et l'amélioration de certaines installations dans différents autres parcs municipaux;

ATTENDU la nécessité de tenir à niveau l'ensemble des installations dans les parcs;

ATTENDU l'achalandage grandissant au niveau des parcs municipaux;

ATTENDU le retour à l'école des étudiants engagés pour la période estivale seulement et le surplus d'ouvrage même en leur présence;

ATTENDU la candidature retenue de M^{me} Vicki Proulx, citoyenne de Roxton Pond, qui possède toutes les qualités et compétences requises pour ce nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'embaucher M^{me} Vicki Proulx au Service des travaux publics, plus précisément à l'entretien des parcs municipaux, dont les installations s'y retrouvant;

QUE ce nouveau poste soit considéré comme temporaire-permanent, établi sur huit mois par année, soit du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année;

QUE son poste soit à 39,5 heures par semaine;

QU'une probation de six mois soit donnée au moment de l'embauche;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour rédiger, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, l'entente de travail de M^{me} Vicki Proulx, conjointement avec cette dernière, et que le tout soit conforme avec l'entente des principes directeurs des employés municipaux en vigueur;

QUE la première journée de travail de M^{me} Proulx soit, rétroactivement, le 23 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

325/09/23

Embauches au Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton

ATTENDU le besoin toujours croissant de main-d'œuvre au niveau du Service incendie et des premiers répondants de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE trois candidatures ont été déposées récemment auprès de la direction incendie;

ATTENDU la recommandation de la direction du service incendie quant au dépôt de ces candidatures;

ATTENDU QU'après analyse, ces candidatures s'avèrent intéressantes, mais que certains acquis restent à combler pour assumer la totalité des fonctions rattachées aux postes concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'embaucher M. Émile Fournier à titre de pompier recrue et premier répondant au Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton, et ce, conditionnellement au respect de l'ensemble des conditions d'embauche, entre autres, fournir certains documents servant à compléter son dossier d'employé et réussir les formations nécessaires à ces deux fonctions;

D'embaucher M. Vincent Litalien à titre de pompier recrue et premier répondant au Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton, et ce, conditionnellement au respect de l'ensemble des conditions d'embauche, entre autres, fournir certains documents servant à compléter son dossier d'employé et réussir les formations nécessaires à ces deux fonctions;

D'embaucher M. Benjamin Gilbert Lafrance à titre de premier répondant au Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton, et ce, conditionnellement au respect de l'ensemble des conditions d'embauche, entre autres, fournir certains documents servant à compléter son dossier d'employé et réussir les formations nécessaires à cette fonction;

QUE ces embauches soient effectives à partir du 5 septembre 2023;

QUE ces dernières soient en conformité avec l'Entente de travail des pompiers et des premiers répondants de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

326/09/23

Adoption de la *Politique de cueillette et de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Roxton Pond (versions intégrale et pour site Web)*

ATTENDU la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25 qui apporte d'importantes modifications à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

ATTENDU la modernisation des règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin que ces dernières soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel;

ATTENDU QUE certaines modifications apportées par la Loi 25 sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022 et se poursuivront le 22 septembre 2023 ainsi que le 22 septembre 2024;

ATTENDU QUE la Loi 25 prévoit que la Municipalité de Roxton Pond doit se doter d'une politique de cueillette et de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond ne possède pas ce type de politique actuellement;

ATTENDU les versions intégrale et pour site Web du projet *Politique de cueillette et de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Roxton Pond* présentées au conseil municipal récemment;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont satisfaits du contenu de ces deux versions de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'adopter les versions intégrale et pour site Web de la *Politique de cueillette et de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Roxton Pond*, et ce, sans modifications;

QUE cette politique soit en constante adaptation en fonction des besoins du milieu et/ou des modifications gouvernementales exigées;

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, trésorière et greffière-trésorière adjointe, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour mettre à jour, au besoin, le contenu des versions de cette politique;

QUE la version pour le site Web de cette politique soit déposée sur le site municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

327/09/23

Adoption de la Directive relative à l'application des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

ATTENDU la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25 qui apporte d'importantes modifications à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

ATTENDU la modernisation des règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin que ces dernières soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel;

ATTENDU QUE certaines modifications apportées par la Loi 25 sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022 et se poursuivront le 22 septembre 2023 ainsi que le 22 septembre 2024;

ATTENDU QUE la Loi 25 prévoit que la Municipalité de Roxton Pond doit se doter d'une directive relative à l'application des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond ne possède pas actuellement ce type de directive;

ATTENDU le projet *Directive relative à l'application des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* présenté au conseil municipal récemment;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont satisfaits du contenu de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D' la *Directive relative à l'application des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*, et ce, sans modifications;

QUE cette directive soit en constante adaptation en fonction des besoins du milieu et/ou des modifications gouvernementales exigées;

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, trésorière et greffière-trésorière adjointe, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour mettre à jour, au besoin, le contenu de cette directive;

QUE cette directive soit lue et signée par tous les employés municipaux de Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

328/09/23

Nomination permanente de M. Pierre Dalpé sur le Conseil d'établissement de l'école primaire de Roxton Pond

ATTENDU la nomination de M. Pierre Dalpé, responsable de la bibliothèque et du domaine communautaire, à titre de représentant municipal au sein du Conseil d'établissement de l'école primaire de Roxton Pond et le mandat octroyé pour assister aux différentes rencontres de ce dernier (résolution 415/11/12);

ATTENDU QUE M. Dalpé n'avait pas été nommé et mandaté explicitement de façon permanente à siéger sur ce conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de le nommer et de la mandater de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE nommer, de façon permanente, M. Pierre Dalpé à titre de représentant municipal au sein du Conseil d'établissement de l'école primaire de Roxton Pond et de le mandater pour assister aux diverses rencontres de ce conseil, et ce, jusqu'à ce qu'une autre décision du conseil municipal soit prise par résolution;

QUE cette nomination et ce mandat soient effectifs immédiatement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

329/09/23

Optimisation du service incendie : fin de la garde interne les fins de semaine

ATTENDU l'acceptation, en 2022, d'une garde interne, la fin de semaine, au sein du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton, pour la période estivale 2023, afin de remédier au manque de pompiers volontaires et de premiers répondants, entre autres, en vacances;

ATTENDU QUE la situation est revenue à la normale et qu'il y a donc lieu de mettre fin à cette garde interne la fin de semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE mettre fin à la garde interne, la fin de semaine, au sein du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton, et ce, à partir du 10 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

330/09/23

Dénomination de rue

ATTENDU QU'un des embranchements de l'avenue du Lac Ouest, représenté par le lot 6 120 220, pose un problème aux automobilistes cherchant les adresses 1540 à 1554, car cet embranchement, bien qu'il soit nommé avenue du Lac Ouest, est une rue bien distincte;

ATTENDU QUE cet embranchement de l'avenue du Lac Ouest devrait être une rue à part entière et avoir son propre nom afin de faciliter l'orientation des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'octroyer, dès que possible, un nouveau nom à la rue représentée par le lot 6 120 220;

DE demander au promoteur du développement des suggestions de noms de rue, sans quoi des suggestions émaneront du conseil municipal;

QUE M^{me} Vickie Dufresne, directrice du Service de l'urbanisme et inspectrice municipale, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour gérer les étapes de cette dénomination auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

331/09/23

Projet de développement résidentiel Petite Baie sur les lots 3 722 223 et 3 722 224 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de développement résidentiel Petite Baie, sur les lots 3 722 223 et 3 722 224 du cadastre du Québec, une déclaration de conformité doit être soumise auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de réaliser des travaux;

ATTENDU QUE le promoteur RCR Tremblay Excavation inc. devra s'engager à céder, en faveur de la Municipalité de Roxton Pond, des servitudes d'utilité publique afin de permettre le maintien et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout, des ouvrages de gestion des eaux pluviales ou autres, s'il y a lieu;

ATTENDU QUE le promoteur RCR Tremblay Excavation inc. devra s'engager à vendre, à la Municipalité de Roxton Pond, pour la somme d'un dollar (1,00 \$), lesdits réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que les ouvrages de gestion des eaux pluviales, les éventuelles servitudes et les rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond :

- **S'ENGAGE** à prendre possession desdits réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales, et ce, après l'acceptation provisoire des travaux, lesquels feront alors partie des réseaux d'eau potable et d'égout municipaux;
- **S'ENGAGE** à élaborer un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, à entretenir les ouvrages prévus aux plans dans le cadre du projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

332/09/23

Achat d'exerciseurs extérieurs mobiles dans les différents parcs municipaux, dont le parc des Sports

ATTENDU la création d'un sentier actif, entre autres pour les personnes âgées, au parc de l'Oie, il y a quelques années;

ATTENDU les suggestions reçues concernant l'ajout d'exerciseurs mobiles dans d'autres parcs municipaux, dont le parc des Sports;

ATTENDU QUE le conseil municipal a à cœur la santé de ses citoyens, ce qui inclut la promotion de l'exercice physique auprès de toutes les catégories d'âge;

ATTENDU les différentes options d'exerciseurs présentées au conseil municipal;

ATTENDU le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acquérir quelques exerciseurs mobiles (4 à 6) pour le parc des Sports qui sont, entre autres adaptés, pour les personnes âgées et dont le budget maximal est de 10 000 \$, taxes incluses;

QUE le choix de ces exerciseurs soit déterminé lors de la séance ordinaire du conseil du 3 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

333/09/23

Ventes de garage communautaires

ATTENDU QUE, depuis de nombreuses années, la Municipalité de Roxton Pond désigne au moins une fin de semaine par an où ses citoyens peuvent organiser une vente de garage, et ce, sans permis;

ATTENDU QU'habituellement, les citoyens doivent obtenir un permis de la Municipalité de Roxton Pond pour effectuer une vente de garage, à concurrence de deux par année, et que des frais de 10,00 \$ sont exigibles par permis;

ATTENDU QU'en 2022, le conseil municipal avait décidé qu'il y aurait deux ventes de garage communautaires annuelles (résolution 142/04/22);

ATTENDU QU'en 2023, le conseil municipal avait décidé qu'il y aurait seulement une vente de garage communautaire annuelle (résolution 31/01/23);

ATTENDU plusieurs demandes citoyennes reçues pour revenir à deux ventes de garage communautaires annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE revenir à deux ventes de garage communautaires annuelles pour 2024;

QUE les dates désignées pour l'organisation des ventes de garage communautaires annuelles, sur le territoire de la municipalité, soient :

- les 25 et 26 mai prochains;
- le 31 août ainsi que les 1^{er} et 2 septembre prochains (fin de semaine de la fête du Travail);

QUE cette information soit transmise à l'intérieur des divers médias informatifs municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

334/09/23

Événement municipal « Course autour du lac » - gratuité

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond organise, le 24 septembre 2023, une course autour du lac, incluant deux parcours : l'un de 5 km et l'autre de 10 km;

ATTENDU QU'une inscription est obligatoire pour participer à cet événement;

ATTENDU QUE des médailles seront remises aux gagnants de chaque parcours, homme/femme;

ATTENDU QU'un montant pour l'inscription à cet événement avait été au préalable établi, mais que le conseil municipal désire finalement offrir la chance à tous de participer en rendant gratuite cette inscription;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE rendre gratuit le coût des inscriptions à l'événement municipal « Course autour du lac » afin de permettre à tous de pouvoir y participer et de promouvoir du même coup cet événement sportif;

QUE M^{me} Annie Patenaude, responsable des activités culturelles et événementielles, ainsi que M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt, responsable des communications, des loisirs et des sports, soient mandatées, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour gérer les inscriptions à cet événement de même que son organisation en collaboration, s'il y a lieu, avec M. Pierre Forand, chargé de projets aux sports, aux loisirs et aux activités culturelles et événementielles pour Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

335/09/23

Présentation d'un spectacle du Théâtre de la Dame de Cœur à Roxton Pond : contribution financière

ATTENDU QUE le Théâtre de la Dame de Cœur se spécialise dans les spectacles de marionnettes géantes, pour le plaisir des plus petits comme des plus grands, et ce, depuis plus de 45 ans;

ATTENDU QUE le Théâtre de la Dame de Cœur déposera, en novembre prochain, une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour présenter un spectacle offert dans une vingtaine de municipalités en Montérégie, au Centre-du-Québec et en Estrie;

ATTENDU QUE la municipalité de Roxton Pond a été sélectionnée pour faire partie des municipalités où le Théâtre de la Dame de Cœur pourrait offrir une prestation de son spectacle Acupunk, soit au printemps (mai ou juin) ou à l'automne (septembre ou octobre) de l'année 2024, mais que la date resterait à déterminer en accord avec les deux parties;

ATTENDU la demande, aux municipalités sélectionnées et intéressées à accueillir ce spectacle, de contribuer financièrement à hauteur de 2 500 \$, si le projet se concrétise, dans le but de compléter le budget de tournée du Théâtre de la Dame de Cœur;

ATTENDU QUE le coût normal pour produire ce type d'événement pour une soirée se chiffre à 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'appuyer la demande de subvention qui sera effectuée par le Théâtre de la Dame de Cœur au ministère de la Culture et des Communications, en novembre prochain, concernant la présentation d'un spectacle auprès d'une vingtaine de municipalités québécoises;

QUE la Municipalité de Roxton Pond désire accueillir, sur son territoire, le Théâtre de la Dame de Cœur pour une représentation de son spectacle Acupunk;

DE contribuer à hauteur de 2 500 \$ pour la présentation de ce spectacle, entre autres, à Roxton Pond, et ce, si la demande de subvention permettant de concrétiser le projet est acceptée;

QUE M^{me} Annie Patenaude, responsable des activités culturelles et événementielles, ainsi que M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt, responsable des communications, des loisirs et des sports, soient mandatées, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour gérer, s'il y a lieu, la venue du Théâtre de la Dame de Cœur à Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

336/09/23

Municipalité amie des aînés : nomination de M. Sylvain Hainault et dépôt au ministère

ATTENDU la résolution 231/06/23 concernant la mise à jour de la Politique des aînés de Roxton Pond et l'autorisation du dépôt d'une demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour l'obtention du titre « Municipalité amie des aînés »;

ATTENDU la nécessité d'entériner certaines autres informations de même que certaines déjà approuvées par résolution pour poursuivre le cheminement vers l'obtention de ce titre, dont mandater un élu ou une élue comme responsable du dossier des aînés pour la Municipalité de Roxton Pond et réapprouver le dépôt au ministère de la version officielle de la Politique des aînés de Roxton Pond lorsque celle-ci sera finalisée;

ATTENDU QU'il reste encore quelques étapes à effectuer pour compléter le dossier :

- Mettre sur pied un comité de pilotage concernant la Politique des aînés de Roxton Pond;

- Effectuer un diagnostic du milieu (profil, inventaire et infrastructures);
- Rédiger la version officielle de la Politique des aînés de Roxton Pond ainsi que le plan d'action associé;
- Mettre en œuvre les actions;
- Évaluer la demande et les actions;

ATTENDU QUE M. Sylvain Hainault, conseiller municipal du district n° 5, est attitré, depuis un certain nombre d'années, au domaine familial et des aînés, dont spécifiquement à la Politique familiale et des aînés depuis 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE réitérer la nomination de M. Sylvain Hainault, conseiller municipal du district n° 5, comme personne responsable du dossier des aînés pour la Municipalité de Roxton Pond;

DE former un comité de pilotage concernant la Politique des aînés de Roxton Pond composé d'aînés, de représentants municipaux et d'organismes représentant les intérêts des aînés, telle la Fadoq;

D'effectuer un diagnostic du milieu (profil, inventaire et infrastructures);

DE rédiger la version officielle de la Politique municipale des aînés de Roxton Pond : une ébauche ayant déjà été rédigée par M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, en juin dernier;

DE déposer au ministère la Politique municipale des aînés de Roxton Pond pour son approbation et obtenir l'accréditation « Municipalité amie des aînés »;

DE mandater M. Jean Bourret, conjointement avec M. Sylvain Hainault, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour gérer l'ensemble des procédures menant à la création de la Politique des aînés de Roxton Pond de même qu'à son dépôt auprès de autorités supérieures et, par la suite, à sa révision suivant la mise en œuvre des actions y étant rattachées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Terrain de jeu de palets « shuffleboard »

ATTENDU la demande d'aide financière de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2022-2023 qui a été effectuée, l'année dernière, pour l'érection, au parc des Aînés de Roxton Pond, d'infrastructures complémentaires extérieures, telles des installations pour les jeux de pétanque et de fers, mais aussi des équipements accessoires (abris, balançoires, bancs, etc.) (résolution 378/10/22);

ATTENDU le désir de reconduire une demande pour l'édition 2023-2024 du même programme afin d'ajouter un terrain de jeu de palets « shuffleboard » pour bonifier ce parc, et ce, toujours dans l'esprit de permettre aux aînés de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie;

ATTENDU QUE la demande s'élèverait encore à 25 000 \$;

ATTENDU QU'une seule entreprise au Québec se spécialise dans la fabrication et l'installation de ce type de surface de jeu, soit SynX – Experts en surfaces synthétiques;

ATTENDU la soumission reçue de cette entreprise concernant la construction d'un terrain de jeu de palets « shuffleboard » s'élevant à 9 818,86 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE 50 % du total de la facture devra être payé avant le début des travaux;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'octroyer un mandat à l'entreprise SynX – Experts en surfaces synthétiques pour effectuer la conception et l'installation d'un terrain de jeu de palets « shuffleboard » au parc des Aînés situé à proximité du centre communautaire, et ce, pour la somme de 9 818,86 \$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture rattachée à ce projet, dont 50 % avant le début des travaux et la balance suivant la fin de ceux-ci, le tout conditionnellement à l'approbation de leur conformité;

D'autoriser M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, le contrat de service concernant ce jeu de palets « shuffleboard » ou tout autre document connexe;

DE mandater M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, pour gérer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, ce projet de création d'un terrain de jeu de palets « shuffleboard » avec SynX – Experts en surfaces synthétiques;

QUE ce dernier soit aussi mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2023-2024 dans le cadre de ce projet ainsi qu'en gérer le processus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

338/09/23

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, le 24 août 2023, aux gouvernements du Québec et du Canada, de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent, depuis plusieurs années, que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- **DE** conclure, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- **D'**augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- **DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- **DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, d'ouvrages de rétention et de quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- **DE** rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée fédérale de Shefford, M^{me} Andréanne Larouche, au député provincial de Johnson, M. André Lamontagne, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Entente entre La Fabrique Sainte-Pudentienne, la Municipalité de Roxton Pond et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs concernant l'utilisation du stationnement

ATTENDU le projet *Entente tripartite relative à l'utilisation du stationnement entre La Fabrique Sainte-Pudentienne, la municipalité de Roxton Pond et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs* d'août 2023;

ATTENDU l'entente précédemment conclue et échue depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'entente proposée inclue, entre autres, l'utilisation des places de stationnement, les responsabilités des parties, le déneigement, les travaux d'entretien dits normaux, les travaux de réfection dits majeurs ainsi que les coûts afférents et les modalités de paiement;

ATTENDU QUE les parties ont convenu qu'il était important de mettre en place une nouvelle entente en regard de la gestion du site et des travaux qui pourraient y être effectués dans l'avenir;

ATTENDU QUE l'entente stipule que le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs prendra en charge l'organisation des travaux de réfection dits majeurs en consultation avec la Municipalité de Roxton Pond, et ce, suivant l'acceptation par l'ensemble des parties desdits travaux;

*ATTENDU QU'*elle stipule aussi que le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs assumera soixante pour cent (60 %) de la facture des travaux et que la Municipalité de Roxton Pond en assumera quarante pour cent (40 %);

*ATTENDU QU'*elle stipule aussi qu'une fois les travaux majeurs de réfection effectués, le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs bénéficiera d'un rabais sur les frais payés à La Fabrique Sainte-Pudentienne pour l'utilisation des espaces de stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

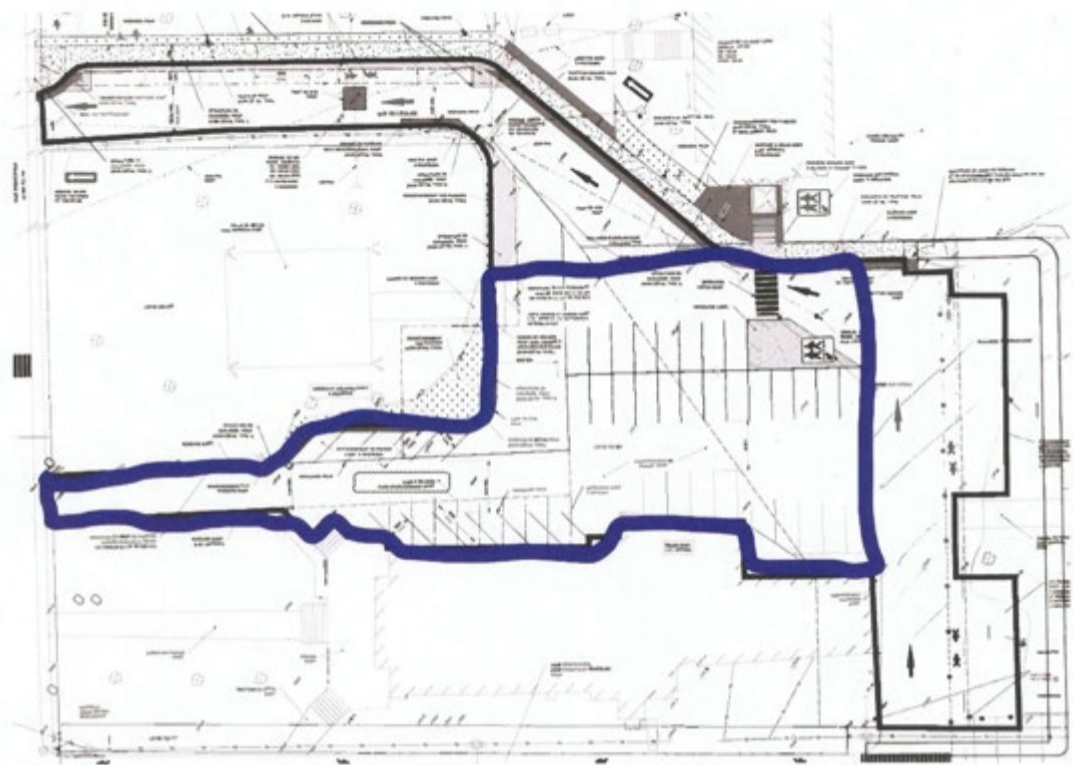
Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'accepter le projet d'entente présenté par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, au mois d'août 2023, concernant l'utilisation du stationnement en présence sur le terrain appartenant à La Fabrique Sainte-Pudentienne;

D'ajouter, dans la cartographie de ladite entente, le stationnement situé en face du pavillon des Mésanges de l'école primaire;



D'autoriser, M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, l'Entente tripartite relative à l'utilisation du stationnement entre La Fabrique Sainte-Pudentienne, la municipalité de Roxton Pond et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et, s'il y a lieu, tout document connexe;
QUE cette entente entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2023 et qu'elle soit valide selon les termes contenus dans cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

340/09/23

Demande de participation financière pour les Rendez-vous agroalimentaires des fêtes 2023, anciennement « Le marché de Noël de La Haute-Yamaska »

ATTENDU QUE le Marché public de Granby et région organise, conjointement avec la MRC de La Haute-Yamaska et Commerce Tourisme Granby région, encore cette année, les Rendez-Vous agroalimentaires des fêtes, ancienne « Le marché de Noël de La Haute-Yamaska, le 25 novembre prochain, au centre communautaire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE l'édition 2023 maintient son concept original en proposant une vitrine aux producteurs agroalimentaires et artisanaux de la région juste avant la période des fêtes;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska sollicite, au nom du Marché public de Granby et région, afin d'assurer la pérennité et le succès de ces événements, tant pour les concitoyens que pour les exposants, une contribution de 500 \$ en plus de la location de la grande salle du centre communautaire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE cela fait quatorze ans que cet événement existe et que la Municipalité de Roxton Pond y a toujours contribué;

ATTENDU QUE cet événement est fort attendu à Roxton Pond et que l'achalandage y est élevé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'octroyer seulement la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour le Rendez-vous agroalimentaire des fêtes 2023 qui se déroulera, au centre communautaire de Roxton Pond, le 25 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Six personnes sur les huit présentes dans la salle s'adressent au conseil municipal en cette deuxième période de questions et de commentaires.

Voici les autres sujets abordés :

- Un citoyen questionne le conseil municipal sur le processus de formation des plaques de sédiments et leur recrudescence.

Réponse : Monsieur le maire indique que les plaques de sédiments sont formées, entre autres, par l'accumulation, sur de nombreuses années, de végétaux au fond du lac et de débris résultant des oies blanches qui remontent à la surface sous forme de plaques. Il arrive parfois que ces dernières retournent au fond de l'eau, ce qui fait en sorte que leur retrait est plus ardu.

- Un citoyen demande plus de précision quant au point 3.2.9 de l'ordre du jour concernant les dossiers traités par la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats.

Réponse : Le directeur général et greffier-trésorier spécifie qu'il y a, entre autres, un dossier en lien avec le mandat de service de fourrière municipale des années passées.

Le même citoyen s'interroge sur le point 3.5 de l'ordre de jour, à savoir si les installations municipales sont prêtes pour ce prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc autour du lac.

Réponse : Le maire mentionne que des études ont été effectuées en ce sens et que les installations ont été bâties et améliorées en fonction d'un agrandissement potentiel de ces réseaux.

Le même citoyen trouve qu'il est difficile de distinguer les informations réellement en provenance de la Municipalité de Roxton Pond sur les réseaux sociaux.

Réponse : Le maire indique que tout ce qui provient de l'alerte citoyenne ou qui se retrouve sur le site Internet de Roxton Pond est de l'information municipale officielle, mais que pour ce qui est de Facebook, il y a effectivement différentes pages traitant de Roxton Pond.

- Un citoyen veut savoir si les plaques de sédiments vont être entièrement retirées cette année et, dans le cas contraire, il aimerait connaître quelles seront celles enlevées et les critères sur lesquels la Municipalité de Roxton Pond se basera pour faire son choix.

Réponse : Monsieur le maire indique que la direction évalue présentement la situation avec le Comité d'environnement du lac Roxton et qu'il ne sera sûrement pas possible de tout retirer cette année en raison des coûts, de la capacité d'entreposage, etc.

Suivant cette réponse, monsieur s'inquiète que le certificat d'autorisation en provenance du ministère n'expire avant la finalisation des travaux.

Réponse : Monsieur le maire précise qu'il y aura une réédition de travaux l'année prochaine, car le certificat d'autorisation sera encore valide.

- Une citoyenne évoque la problématique récurrente de plancher collant lors de la danse mensuelle de la Fadoq ainsi que les risques associés.

Réponse : Monsieur le maire indique qu'il est informé de la situation et que la méthode d'entretien du plancher sera à révéifier.

La même citoyenne demande un suivi quant au problème d'eau jaunâtre sortant de ses canalisations qui survient parfois. Elle demande si d'autres citoyens ont émis des plaintes.

Réponse : Monsieur le maire indique que, depuis le bris d'équipement s'étant produit il y a environ deux mois, aucune autre plainte n'a été émise à ce sujet. Il mentionne d'ailleurs que ce phénomène peut se produire, entre autres, lorsque le service incendie utilise le réseau d'aqueduc ou lorsqu'il y a le rinçage de ce dernier.

- Un citoyen demande s'il y a encore une plaque de sédiments dans le coin de la rue Fournier comme anciennement.

Réponse : Monsieur Pascal Lamontagne, conseiller municipal du district n° 4, précise qu'il n'y a pas de plaque de sédiments dans ce secteur.

Monsieur rapporte qu'en voulant consulter le rôle d'évaluation disponible à partir du lien du site Internet municipal, il s'est aperçu que le nom des propriétaires n'était plus accessible.

Réponse : Le directeur général et greffier-trésorier précise que des vérifications seront effectuées à ce sujet.

- Le citoyen ayant abordé la problématique de rétention d'eau sur son terrain pendant la première période de questions et de commentaires reprend la parole.

Monsieur précise que les contracteurs ayant effectué les travaux de fermeture du fossé et les autres travaux sur la propriété de sa voisine ont bien obtenu les permis nécessaires.

Réponse : Le maire ira constater avec le propriétaire, immédiatement après la fin de la séance du conseil municipal, la situation sur ce terrain de la rue Hermas-Guyon.

Dépôt de la correspondance

- C01-09-23** Lettre d'un citoyen concernant une demande d'élargissement pour le site du faucardage
- C02-09-23** Lettre d'un citoyen concernant les barèmes de consommation d'eau pour les habitations bigénérationnelles
- C03-09-23** Nouveau rôle d'évaluation – variation des valeurs au rôle
- C04-09-23** FQM : demande d'appui au report des projets de la TECQ

341/09/23

Clôture de la séance ordinaire

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M^{me} Nathalie Simard

Et résolu :

DE clôturera cette séance ordinaire à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson